

STEPHANE LE RUDULIER

Madame Nicole BELLOUBET Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Hôtel de Rochechouart 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Paris, le 15 février 2024,

SENATEUR DES

Objet : Projet de fermeture de classe pour la rentrée 2024/2025.

BOUCHES-DU-RHONE

Madame la Ministre,

MEMBRE DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION **GENERALE**

MEMBRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA REPUBLIQUE

CONSEILLER METROPOLITAIN, METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Le Maire de Saint-Étienne du Grès, Monsieur Jean MANGION, a porté à ma connaissance le fait que l'école de sa commune devrait perdre une classe élémentaire dès la rentrée prochaine. Une annonce similaire avait déjà été formulée l'année dernière et nous avions donc sollicité un de vos prédécesseurs, Monsieur Pap NDIAYE. Le cabinet du ministre avait finalement entendu nos arguments et, en conséquence, abandonné le projet de fermeture. Or, aujourd'hui, les mêmes arguments qu'hier sont toujours d'actualité est ne peuvent que justifier à nouveau l'abandon du projet de fermeture pour l'année 2024/2025.

Force est de constater qu'il y a une inadéquation entre les données d'arbitrage de l'Éducation nationale et la réalité du terrain. La livraison du nouvel écoquartier, déjà évoqué l'année dernière, ayant été retardée, cette année encore les effectifs sur lesquels se sont basés vos services ne reflètent pas les besoins réels à venir de la commune. Ce nouveau quartier composé 170 logements va mécaniquement et statistiquement augmenter le nombre d'enfants à scolariser. En effet, les premiers logements seront livrés à compter du second semestre 2025, attestation de l'aménageur à l'appui, ce qui devrait entrainer l'arrivée de 21 enfants supplémentaires rien que sur l'année scolaire 2025/2026. Il serait donc opportun d'adopter une gestion pluriannuelle des effectifs de sorte qu'on n'acte pas de manière incongrue la fermeture d'une classe pour la réouvrir l'année suivante, déstabilisant entre-temps le fonctionnement pédagogique de l'école.

Le fait est que l'effectif prévisionnel pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 est de 130 enfants ce qui correspond, sur une base de cinq classes, à 26 enfants par classe. Or, ce chiffre est déjà supérieur au plafonnement des classes souhaité par l'Éducation nationale. Ce même effectif total sera porté à 151 enfants à la rentrée 2025/2026, ce qui nécessitera impérativement six classes élémentaires, faute de quoi sinon chaque classe ne comptera pas moins de 30 élèves. De tels effectifs ne sont pas acceptables.

De surcroît, en prévision de l'augmentation à venir de sa population, la commune avait entrepris, avec le soutien du département et de l'Etat, de grands travaux d'aménagement et d'extension au sein de l'école, afin d'améliorer la qualité des espaces et le confort du bâtiment, particulièrement d'un point de vue énergétique. L'agrandissement en cours des locaux, notamment des services de restauration scolaire, n'a qu'un seul objectif : la création d'une salle de classe supplémentaire au sein du groupe scolaire.

Je vous joins, à toutes fins utiles, le courrier transmis par Monsieur le Maire de Saint-Étienne-du-Grès à Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, qui exprime légitimement en détail son refus de voir fermer une classe dans l'école de sa commune.

Madame la Ministre, pour toutes ces raisons et vous sachant sensible à cette question, je vous demande, au nom de Monsieur le Maire de Saint-Étienne-du-Grès, de revenir sur le projet de fermeture et je sollicite en conséquence une entrevue afin de vous exposer de vive voix le bien-fondé de ma requête.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Complat Aus voter wom formention fur um sujet sent the pour after whom nurale.

Stephane Le Rudulier

PJ : Courrier de Monsieur le Maire de Saint-Étienne-du-Grès à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille